

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 Avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Chiheb GHANMI (La Générale Audit & Conseil-Membre CPA International).

INVENTAIRE ANNEE 2024

ACTIF DU BILAN

A C T I F	NOTES	Exercice 2024			Exercice 2023
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		9 564 551	8 588 171	976 380	1 186 348
AC14 Acomptes versés		535 257		535 257	410 520
	A1	10 099 809	8 588 171	1 511 638	1 596 868
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		1 579 148	1 430 414	148 734	127 856
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		42 044	39 845	2 199	2 942
	A1	1 621 193	1 470 259	150 933	130 798
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions					
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		11 726 794	736 294	10 990 500	10 804 361
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations		9 502 225	861 366	8 640 859	9 316 630
AC324 Bons et Obligations emis par les entreprises avec liens de participations		31 712 400	0	31 712 400	48 018 900
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		17 661 738	53 253	17 608 485	12 608 158
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		239 163 413	0	239 163 413	226 533 513
AC334 Autres prêts		9 580 382	0	9 580 382	10 391 151
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		168 500 000	0	168 500 000	98 000 000
AC336 Autres		1 000	0	1 000	1 000
	A2	487 847 952	1 650 913	486 197 039	415 673 712
AC4 Placements représentant les PT afferantes aux contrats en Unité de Compte		47 722	0	47 722	37 716
		47 722	0	47 722	37 716
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques		351 456	0	351 456	164 699
		351 456	0	351 456	164 699
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		4 478		4 478	4 663
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		16 033 594	126 216	15 907 378	13 998 267
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		85 904	0	85 904	70 509
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel		34 286	19 611	14 675	11 483
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		4 978 867		4 978 867	3 036 773
AC633 Débiteurs divers		168 337		168 337	98 391
	A3	21 305 467	145 827	21 159 640	17 220 087
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		8 264 007		8 264 007	6 965 368
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisitions reportés		250 478		250 478	316 496
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		14 695 762	34 958	14 660 804	17 377 976
AC733 Autres comptes de régularisation		7 980 140		7 980 140	6 878 672
AC75 Autres		76 452		76 452	181 102
	A4	31 266 839	34 958	31 231 881	31 719 614
TOTAL ACTIF		552 540 437	11 890 129	540 650 308	466 543 494

INVENTAIRE ANNEE 2024

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2024 Montant Net	Exercice 2023 Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		15 000 000	15 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		26 977 755	22 332 905
CP4 Autres capitaux propres		5 888 886	4 084 886
CP5 Résultats reportés		0	0
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		47 866 641	41 417 791
CP6 Résultat de l'exercice		9 018 583	12 448 850
Total capitaux propres avant affectation	P1	56 885 224	53 866 641
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		1 144 023	1 135 212
		1 144 023	1 135 212
PA3 Provisions techniques brutes			
PA320 Provisions d'assurance vie		440 779 964	376 054 350
PA330 Provision pour sinistres (vie)		24 532 554	20 380 469
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)		7 690 049	7 227 396
PA350 Provisions pour égalisation		0	400 000
	P2	473 002 567	404 062 215
PA4 Provisions techniques de contrats en unité de compte			
		47 721	37 715
	P2	47 721	37 715
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires			
		351 456	164 699
		351 456	164 699
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		0	0
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		799 600	645 974
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		67 469	72 849
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 902 654	2 033 974
PA634 Crédoiteurs divers		3 432 072	2 243 484
	P3	6 201 795	4 996 281
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		3 017 523	2 280 730
	P4	3 017 523	2 280 730
Total du passif		483 765 084	412 676 853
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF			
		540 650 308	466 543 494

INVENTAIRE ANNEE 2024

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

	2024			2023
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	112 349 958	-1 012 922	111 337 036	93 499 218
	112 349 958	-1 012 922	111 337 036	93 499 218
PRV2 Produits de placements				
PRV21 Revenus des placements	39 777 891		39 777 891	32 365 681
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	1 780 307		1 780 307	1 853 696
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	686 494		686 494	257 224
	42 244 692	0	42 244 692	34 476 601
TOTAL 1	154 594 650	-1 012 922	153 581 728	127 975 819
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	2 599		2 599	1 717
	2 599	0	2 599	1 717
PRV4 Autres produits techniques	0		0	0
	0	0	0	0
CHV1 Charges de sinistres				
CHV11 Montants payés	-49 466 399	69 568	-49 396 831	-38 727 599
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-4 614 737	186 757	-4 427 980	-4 700 421
	-54 081 136	256 324	-53 824 811	-43 428 020
TOTAL 2	-54 078 536	256 324	-53 822 212	-43 426 303
CHV2 Variation des autres provisions techniques				
CHV21 Provision d'assurance vie	-64 238 740		-64 238 740	-48 468 566
CHV22 Autres provisions techniques	-86 875		-86 875	-109 606
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte	-10 006		-10 006	-1 731
	-64 335 621	0	-64 335 621	-48 579 903
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	0	410 908	410 908	756 630
	0	410 908	410 908	756 630
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	-13 966 094		-13 966 094	-13 097 645
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	-66 017		-66 017	-62 300
CHV43 Frais d'administration	-4 012 324		-4 012 324	-3 476 761
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		70 612	70 612	107 795
	-18 044 435	70 612	-17 973 823	-16 528 911
TOTAL 3	-82 380 056	481 520	-81 898 535	-64 352 184
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-378 915		-378 915	-259 655
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-61 188		-61 188	-91
	-440 103	0	-440 103	-259 746
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	0		0	-564
	0	0	0	-564
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-3 778 563		-3 778 563	-3 171 030
	-3 778 563	0	-3 778 563	-3 171 030
RTV RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	13 917 392	-275 077	13 642 315	16 765 992

INVENTAIRE ANNEE 2024

ETAT DE RESULTAT

	2024	2023
RTV Résultat technique de l'assurance vie	13 642 315	16 765 992
	13 642 315	16 765 992
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	3 778 563	3 171 030
	3 778 563	3 171 030
CHNT1 Charges des placements		
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-675 771	-82 820
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	-4 405	-25 443
	-680 177	-108 263
PRNT2 Autres produits non techniques	211 697	188 433
	211 697	188 433
CHNT3 Autres charges non techniques	-603 252	-411 341
	-603 252	-411 341
Résultat provenant des activités ordinaires	16 349 146	19 605 851
CHNT4 Impôt sur le résultat	-6 719 682	-6 491 234
	-6 719 682	-6 491 234
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	9 629 463	13 114 618
PRNT4 Gains extraordinaires		
	0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires (Contribution Conjoncturelle)	-610 880	-665 768
	-610 880	-665 768
Résultat extraordinaire	-610 880	-665 768
Résultat net de l'exercice	9 018 583	12 448 850
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)		
	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	9 018 583	12 448 850

INVENTAIRE ANNEE 2024 ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

	2024	2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
101 Encaissements de primes reçues du réseau	108 020 461	92 188 466
102 Encaissements de primes acceptations	0	0
103 Décaissements de primes sur cessions	-136 847	-23 500
104 Réglements de sinistre rachat & Cap.Echus siège et agences	-41 801 295	-35 476 249
105 Réglements de sinistres acceptations	0	0
106 Encaissements de sinistres sur cession	0	0
107 Commissions versées aux intermédiaires	-6 026 281	-6 473 991
108 Commissions reçus sur cessions	0	0
109 Commissions versées sur acceptations	0	0
110 Sommes versées aux fournisseurs & au personnel	-9 311 475	-7 194 720
111 Variation des dépôts auprès des cédantes	0	0
112 Variation des espèces reçus des cessionnaires	0	0
113 Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	-90 870 643	-70 734 415
114 Encaissements liés à la cession des placements financiers	79 200 593	47 330 861
115 Produits financiers reçus	36 484 328	29 571 251
116 Taxes sur les assurances versées au trésor	0	0
117 Impôts sur les bénéfices payés	-7 104 369	-5 255 037
118 Autres mouvements	-2 893 925	-1 935 885
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	65 560 547	41 996 778
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
201 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-575 222	-243 507
202 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	56 273
203 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
204 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
205 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-437 600 000	-297 000 000
206 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	379 600 000	265 750 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-58 575 222	-31 437 234
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
301 Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
302 Dividendes et autres distributions	-5 686 685	-3 983 707
303 Encaissements provenant d'emprunts	0	0
304 Remboursements d'emprunts	0	0
305 Variation des ressources spéciales	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-5 686 685	-3 983 707
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	0	0
Variation de Trésorerie	1 298 640	6 575 837
Trésorerie de début d'exercice	6 963 006	387 169
Trésorerie de fin d'exercice	8 261 646	6 963 006

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

Rubriques	2024	2023
HB1 Engagements reçus	85 958	85 958
HB2 Engagements donnés		
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données	85 958	85 958
HB22 Titre et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24 Autres engagements donnés		
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0	0
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0	0
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0	0
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

- Raison sociale : Assurances Hayett
- Siège social : Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA1001 – Tunis
- Date de création : 1987
- Activité : Assurance vie et capitalisation
- Forme : Société Anonyme
- Capital social : Quinze millions de dinars entièrement libérés
- Référence RNE : 0033578V
- Matricule fiscal : 0033578VAM000

II.Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2024 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

➤ Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

Les actifs incorporels font l'objet d'amortissements annuels aux taux de 33.33%.

A partir du 01/01/2015 la société a commencé à amortir son logiciel métier « SOLIFE » en adoptant un taux d'amortissement de 14.286%.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

- Matériel de transport : 20 %
- Mobilier de bureau : 10 %
- Matériel de bureau : 20 %
- Agencements, aménagements et installations : 15 %
- Matériel informatique : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis

Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2024, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre

Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1

Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

3.7.1. Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéficiaires, déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéficiaires et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes enregistre à la date d'arrêt des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrérages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêt des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.

➤ Les postes des états de résultat

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).

- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition

III. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

➤ A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Les actifs incorporels bruts s'élevaient au 31/12/2024 à 10 099 809 dinars contre 9 530 076 dinars au 31/12/2023.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2023	Mouvements 2024	Brut au 31/12/2024	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2024
Logiciels	9 119 556	444 996	9 564 551	8 588 171	976 380
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Logiciels en cours	410 520	124 737	535 257		535 257
Total	9 530 076	569 733	10 099 809	8 588 171	1 511 638

Les actifs corporels bruts s'élevaient au 31/12/2024 à 1 621 193 dinars contre 1 524 283 dinars au 31/12/2023.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2023	Mouvements 2024	Brut au 31/12/2024	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2024
Installations, agencements et aménagements	771 216	16 356	787 572	754 684	32 888
Matériel de transport	104 980	0	104 980	77 541	27 439
Matériel de bureau	32 231	17 178	49 409	31 004	18 405
Matériel informatique	573 811	63 376	637 187	567 185	70 002
Mobilier de bureau	42 044	0	42 044	39 845	2 199
Total	1 524 283	96 910	1 621 193	1 470 259	150 933

➤ A2 : Placements

Placements immobiliers

Les placements immobiliers bruts s'élevaient au 31/12/2024 à 11 726 794 dinars contre 11 506 014 dinars au 31/12/2023.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2023	Mouvements 2024	Brut au 31/12/2024	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2024
Immeubles hors exploitation	810 070	220 780	1 030 850	727 826	303 024
Terrain hors exploitation	9 630 994	-	9 630 994		9 630 994
Sociétés à objet foncier non cotées	1 064 950	-	1 064 950	8 468	1 056 482
Total	11 506 014	220 780	11 726 794	736 294	10 990 500

Autres placements financiers

Les autres placements financiers brut s'élevaient au 31/12/2024 à 434 954 256 dinars contre 347 735 232 dinars au 31/12/2023.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2023	Mouvements 2024	Brut au 31/12/2024	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2024
Actions et autres titres à revenus variable (cotés)	1 315 900	-727 298	588 602	2 253	586 348
FCP	7 828 396	3 909 283	11 737 679	0	11 737 679
SICAV	3 576 556	1 707 901	5 284 458	0	5 284 458
Actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	51 000	0	51 000	51 000	0
Obligations et autres titres à revenus fixes	226 533 513	12 629 900	239 163 413	0	239 163 413
Dépôt à terme	98 000 000	70 500 000	168 500 000	0	168 500 000
Autres placements	10 392 151	-810 768	9 581 382	0	9 581 382
Placement en Unité de Compte	37 716	10 006	47 722	0	47 722
Total	347 735 232	87 219 024	434 954 256	53 253	434 901 002

La différence entre le prix de remboursement et la valeur comptable des titres amortissables s'élève au 31/12/2024 à 11 436 187 dinars contre 13 105 944 dinars au 31/12/2023.

Participations et entreprises liées

1. Participations dans les entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 31/12/2024, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

2. Placements dans les entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Il s'agit des sociétés de groupe Amen ainsi que celles dans lesquelles la société siège au conseil d'administration.

Société	Brut au 31/12/2023	Mouvements 2024	Brut au 31/12/2024	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2024
ENNAKL AUTOMOBILES	9 497 722		9 497 722	861 366	8 636 357
HOPITAL PRIVE EL AMEN	3		3		3
COMAR INVESTISSEMENT	4 500		4 500		4 500
Total	9 502 225	0	9 502 225	861 366	8 640 859

3. Placements auprès des entreprises avec lien de participation

Il s'agit des dépôts à terme, obligations et emprunts auprès des sociétés de groupe.

- Obligations

Société	Brut au 31/12/2023	Mouvements 2024	Brut au 31/12/2024	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2024
AMEN BANK	32 298 900	-14 366 500	17 932 400		17 932 400
TUNISIE LEASING	4 720 000	5 060 000	9 780 000		9 780 000
Total	37 018 900	-9 306 500	27 712 400	0	27 712 400

- Certificats de dépôts

Société	Brut au 31/12/2023	Mouvements 2024	Brut au 31/12/2024	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2024
TUNISIE LEASING	0	0	0		0
AMEN BANK	11 000 000	-7 000 000	4 000 000		4 000 000
Total	11 000 000	-7 000 000	4 000 000	0	4 000 000

➤ A3 : Créances

Les créances brutes s'élèvent au 31/12/2024 à 21 305 467 dinars contre 17 370 048 dinars au 31/12/2023.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2024	Provisions 2024	Net au 31/12/2024	Brut au 31/12/2023	Provisions 2023	Net au 31/12/2023
Primes acquises et non émises	4 478		4 478	4 663		4 663
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	16 033 594	126 216	15 907 378	14 128 617	130 350	13 998 267
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	85 904		85 904	70 509		70 509
Personnel	34 286	19 611	14 675	31 095	19 611	11 483
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 978 867		4 978 867	3 036 773		3 036 773
Débiteurs divers	168 337		168 337	98 391		98 391
Total	21 305 467	145 827	21 159 640	17 370 048	149 961	17 220 087

➤ **A4 : Autres éléments d'actifs**

Les autres éléments d'actifs s'élèvent au 31/12/2024 à 31 231 881 dinars contre 31 719 614 dinars au 31/12/2023.

Nature de l'actif	2024	2023
Caisse	4 426	7 099
Banques et chèques postaux	8 257 220	6 955 907
Effets à l'encaissement	2 361	2 361
Frais d'acquisitions reportés	250 478	316 496
Intérêts courus et non échus	14 660 804	17 377 976
Différences sur prix de remboursement	7 753 199	6 521 842
Charges constatées d'avance	226 940	356 830
Autres	76 452	181 102
Total	31 231 881	31 719 614

➤ **P1 : Capitaux propres avant affectation**

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2013 à 3 513 731 TND placés dans un compte de réserves soumises à un régime fiscal particulier.

Au 31/12/2024 le solde des réserves soumises à un régime fiscal spécial (réserves pour toutes éventualité) s'élève à 13 731 dinars.

NB : Au 31/12/2024, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

Nature du passif	Solde au 31/12/2023	Dividendes	Réserve indisponible	Réserves pour toutes éventualités	Bénéfice 2024	Solde au 31/12/2024
Capital social	15 000 000					15 000 000
Réserve légale	1 500 000					1 500 000
Primes d'émission	50 000					50 000
Réserve pour fonds social	568 188					568 188
Réserve pour toutes éventualités	20 214 717			4 644 850		24 859 568
Résultat Bénéficiaire Reporté	0					0
Réserves soumises à un régime fiscal spécial	4 084 886		2 000 000	-196 000		5 888 886
Réserve spéciale d'investissement	4 071 155		2 000 000	-196 000		5 875 155
Réserve pour toutes éventualités	13 731					13 731
Résultat	12 448 850	-6 000 000		-6 448 850	9 018 583	9 018 583
Total	53 866 641	-6 000 000		-2 000 000	9 018 583	56 885 224

(*) Le capital de HAYETT, au 31/12/2024, est composé de 150 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	100 649	100	10 064 900	67,10%
AMEN BANK	37 500	100	3 750 000	25,00%
PGI Holding	7 500	100	750 000	5,00%
Autres	4 351	100	435 100	2,90%
	150 000		15 000 000	100,00%

➤ P2 : Les provisions techniques

Les provisions techniques s'élèvent au 31/12/2024 à 473 050 288 dinars contre 404 099 930 dinars au 31/12/2023.

Libellé	31/12/2023	Dotation 2024	Reprise 2024	31/12/2024
Provisions Mathématiques	375 391 322	64 238 740		439 630 062
Provisions Mathématiques des rentes	663 028	486 875		1 149 903
Provisions pour sinistres à payer	20 380 469	4 152 084		24 532 554
Provisions pour PB à distribuer	6 831 186		150 507	6 680 679
Provisions pour égalisation	400 000		400 000	0
Provisions Mathématiques UC	37 715	10 006		47 721
Provisions pour Ristournes	396 210	613 160		1 009 370
Total	404 099 930	69 500 865	550 507	473 050 288

- Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour Sinistres à payer s'élèvent au 31/12/2024 à 24 532 554 dinars contre 20 380 469 dinars au 31/12/2023.

Libellé	2024	2023
Provisions pour sinistres à payer	16 288 307	13 199 434
Provisions pour rachats à payer	398 663	227 181
Provisions pour capitaux et arrrages à payer	3 226 701	3 228 800
Provisions pour IBNR	3 450 666	2 754 556
Provisions pour Frais de Gestion de Sinistres	1 168 217	970 499
Total	24 532 554	20 380 469

➤ **P3 : Autres dettes**

Les autres dettes s'élevaient au 31/12/2024 à 6 201 795 dinars contre 4 996 281 dinars au 31/12/2023. Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

Nature du passif	2024	2023
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	799 600	645 974
Personnel	67 469	72 849
Etat, impôts et taxes retenues à la source	151 913	218 599
Etat, organismes sociaux	348 261	334 767
Etat, autres impôts et taxes	1 402 479	1 480 607
Créditeurs divers	3 432 072	2 243 484
Total	6 201 795	4 996 281

➤ **P4 : Autres passifs**

Les autres passifs s'élevaient au 31/12/2024 à 3 017 523 dinars contre 2 280 730 dinars au 31/12/2023.

Nature du passif	2024	2023
Charges à payer	2 992 837	2 270 545
Produits constatés d'avance	24 686	10 185
Total	3 017 523	2 280 730

IV. Notes sur les postes des états de résultat

➤ **Ventilation des produits et des charges des placements**

• **Produits des placements**

Les produits des placements s'élevaient au 31/12/2024 à 42 247 291 dinars contre 34 478 317 dinars au 31/12/2023.

Nature des produits	2024	2023
Revenus des placements immobiliers	101 227	83 564
Revenus des participations	1 242 820	1 198 341
Revenus des autres placements	40 903 244	33 196 412
Total	42 247 291	34 478 317

Les produits financiers arrêtés au 31/12/2024 comportent 1 171 370 dinars de dividendes.

- **Charges des placements**

Les charges des placements s'élèvent au 31/12/2024 à 1 120 279 dinars contre 368 573 dinars au 31/12/2023.

Nature des charges	2024	2023
Frais externes	31 932	16 655
Autres frais	1 088 348	351 917
Total	1 120 279	368 573

- **Ventilation des charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2024 à 7 074 842 dinars contre 6 134 770 dinars au 31/12/2023.

Nature de la charge	2024	2023
Salaires	4 988 978	4 305 785
Charges sociales	1 178 141	1 008 853
Autres	907 724	820 132
Total	7 074 842	6 134 770

- **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2024 à 7 650 279 dinars, contre 7 828 251 dinars au 31/12/2023.

Réalisateur	2024	2023
Agents, Courtiers et Succursales	2 554 947	2 406 341
Banque	4 734 371	5 094 903
Conseillers Clientèle	360 961	327 008
Total	7 650 279	7 828 251

- **Pertes extraordinaires**

Ce poste s'élève au 31/12/2024 à 610 880 dinars contre 665 768 dinars au 31/12/2023. Ce montant correspond à la Contribution Conjoncturelle au titre de l'année 2024.

➤ **Autres produits non techniques**

Les autres produits non techniques s'élevèrent au 31/12/2024 à 211 697 dinars contre 188 433 dinars au 31/12/2023.

Nature de Produit	2024	2023
Avance sur TFP 2024	58 283	47 906
Rétrocession QP commission emprunt national	145 842	98 000
Plus-values Sur Cession Immobilisation	0	40 505
Autres	7 572	2 022
Total	211 697	188 433

➤ **Autres charges non techniques**

Les autres charges non techniques s'élevèrent au 31/12/2024 à 603 252 dinars contre 411 341 dinars au 31/12/2023.

Nature de charge	2024	2023
Part des généraux frais	544 924	411 341
Ristourne TFP	58 328	0
Total	603 252	411 341

➤ **Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination**

Les charges par nature s'élevèrent au 31/12/2024 à 19 774 752 dinars et se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Annonces, Publicités et Cotisations	935 608
Assurances de l'entreprise	6 819
Charges du personnel	7 074 842
Commissions	7 650 515
Dotations aux amortissements et aux provisions	771 164
Entretiens et réparations	15 543
Formations et Documentations	65 544
Fournitures et Imprimés	155 744
Fourniture eau, énergie, électricité	6 884
Frais Divers	1 172 949
Frais Financiers	61 095

Frais postaux et télécom	115 622
Honoraires, Frais et Frais d'actes et de contentieux	270 720
Impôts et Taxes	532 598
Loyers et Charges Locatives	178 285
Maintenance informatique	691 720
Missions et inspections	69 100
Total	19 774 752

Ces comptes sont soldés périodiquement par imputation dans les comptes par destination.

Libellé	Montant
Frais d'acquisition	13 966 093
Frais d'administration	4 012 324
Frais de gestion des sinistres	872 495
Charges de placements	378 916
Autres charges	544 924
Total	19 774 752

➤ **Impôts sur le résultat**

RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES (BENEFICE : B - DEFICIT : D)	16 349 146		
I- REINTEGRATIONS	890 707		
- Provisions non déductibles			
+Provisions pour dépréciation des actions non cotées	-		
+ Provisions/SICAV;FCPR;OBLIGATIONS;AUTRES	-		
+Provisions pour créances douteuses	84 495		
+Provisions pour primes à annuler			
- Provisions déductibles :			
+Provisions pour dépréciation des actions cotées en bourse	675 771		
+Provisions pour créances douteuses	-		
- Moins-value de cession des titres des organismes de placement collectif en valeurs mobilières provenant de la distribution des bénéfices.	-		
-Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles.	86 271		
-Ajustement des actifs des contrats des Unité de Compte	-		
frais cadeaux et réceptions	5 990		
Contribution_Fonds National pour la Reforme de l'Education Nationale	38 180		
II- DEDUCTIONS	120 706		
Reprise/ Provisions pour risques et charges	113 864		
Reprise/Provisions pour dépréciation des actions non cotées	109		
Reprise/Provisions pour créances douteuses	4 134		
Reprise/Provisions pour dépréciation des actions cotées	-		
-Ajustement des actifs des contrats des Unité de Compte	2 599		
- Résultat fiscal avant déduction des provisions (code B/P)	17 119 147		
+Provisions pour titres cotés	675 771		
+Provisions pour créances douteuses	-		
- Résultat fiscal après déduction des provisions (code B/P)	16 443 375		
- Résultat fiscal après déduction des Provisions et avant déduction des déficits et des amortissements.	16 443 375		
IV- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES	1 171 370		
- Dividendes et assimilés. (2)	1 171 370		
- Plus-value de cession des actions dans le cadre d'une opération d'introduction en bourse.			
- Plus-value de cession des actions cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis acquises avant le 1er janvier	-		
- Intérêts des dépôts et de titres en devises ou en dinars convertibles.			
V- Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation	15 272 006		
VII- Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation (3)	15 272 005		
Contribution Conjoncturelle	610 880		
Contribution Sociale	610 880		
- Résultat imposable (code B/P)	15 272 005		
	15 272 005		
MINIMUM D'IMPÔT (20%) BENEFICE IMPOSABLE AVANT REINVESTISSEMENT	20%	3 054 401	
MINIMUM D'IMPÔT (CHIFFRE D'AFFAIRE)	0,2%	112 349 906,614	224 700
IMPÔT THEORIQUE		6 108 802	
IMPOT SUR LES BENEFICES		6 108 802	
IMPOTS AVANCES		9 314 010	
REPORT IS		3 205 208	
- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	9 018 583		

V. Notes sur l'Etat de flux de trésorerie

Le solde de la trésorerie s'élève au 31/12/2024 à 8 261 646 dinars contre 6 963 006 dinars au 31/12/2023 ce qui nous donne une variation de trésorerie au 31/12/2024 de 1 298 639 dinars contre 6 575 837 dinars au 31/12/2023.
Cette variation se détaille comme suit :

Nature de flux	2024	2023
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	65 560 547	41 996 778
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-58 575 222	-31 437 234
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-5 686 685	-3 983 707
Total	1 298 639	6 575 837

VI. Engagements reçus et donnés

	2024	2023
Engagements reçus		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	85 958	85 958
Engagements donnés		
avals, cautions et garanties donnés		
engagements de rachat de titres et d'actifs	85 958	85 958

(*) Portage portant sur 510 actions de la société BYZACENE.

ANNEXE 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2024

Désignation	Valeur Brute				Amortissements et Provisions								VCN à la clôture
	A l'ouverture	Acquisition et/ou Reclassement	Cessions et/ou Reclassement	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, Brevets, licences, marques	9 119 556	452 179	7 183	9 564 551	7 933 208		655 140		177		8 588 171	0	976 380
Acomptes en cours	410 520	565 865	441 128	535 257							0	0	535 257
Total des actifs incorporels	9 530 076	1 018 043	448 310	10 099 809	7 933 208	0	655 140	0	177	0	8 588 171	0	1 511 638
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	1 482 239	97 535	626	1 579 148	1 354 383		76 031		0		1 430 414	0	148 734
Autres installations outillage et mobilier	42 044	0	0	42 044	39 102		743		0		39 845	0	2 199
Total des actifs corporels d'exploitation	1 524 283	97 535	626	1 621 193	1 393 485	0	76 774	0	0	0	1 470 259	0	150 933
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	11 506 014	220 780	0	11 726 794	693 077	8 576	34 750	109	0	217	727 826	8 468	10 990 500
Placements dans les entreprises liées													
Parts				0							0	0	0
Bons et Obligation				0							0	0	0
Total Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
Parts	9 502 225	0	0	9 502 225	185 594		1 560 634		884 863	0	861 366	0	8 640 859
Bons et Obligation	37 018 900	7 500 000	16 806 500	27 712 400	0		0		0	0	0	0	27 712 400
Certificats de dépôts	11 000 000	171 500 000	178 500 000	4 000 000	0		0		0	0	0	0	4 000 000
Total Placements dans les entreprises avec un lien de participation	57 521 125	179 000 000	195 306 500	41 214 625	185 594	0	1 560 634	0	884 863	0	861 366	0	40 353 259
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable	12 771 852	52 843 959	47 954 073	17 661 738		163 694		127 726		238 167	0	53 253	17 608 485
Obligations et autres titres à revenu fixe	226 533 513	33 296 000	20 666 100	239 163 413		0		0		0	0	0	239 163 413
Autres Prêts	10 391 151	12 701 072	13 511 840	9 580 382		0		0		0	0	0	9 580 382
Dépôt auprès des Etablissement bancaires et financiers	98 000 000	283 595 930	213 095 930	168 500 000							0	0	168 500 000
Autres	1 000	0	0	1 000							0	0	1 000
Total Autres placements financiers	347 697 516	382 436 961	295 227 943	434 906 534	0	163 694	0	127 726	0	238 167	0	53 253	434 853 280
Total Placements	416 724 654	561 657 741	490 534 443	487 847 952	878 671	172 271	1 595 384	127 835	884 863	238 384	1 589 192	61 721	486 197 039
Placements représentant les PT des contrats en UC	37 716	147 792	137 786	47 722	0	0	0	0	0	0	0	0	47 722
Total Général	427 816 729	562 921 111	491 121 165	499 616 676	10 205 364	172 271	2 327 298	127 835	885 040	238 384	11 647 622	61 721	487 907 332

ANNEXE 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2024

	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	11 726 794	736 294	10 990 500
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	10 086 324	863 619	9 222 705
FCP	11 737 679	-	11 737 679
SICAV	5 284 458	-	5 284 458
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	55 502	51 000	4 503
Obligations et autres titres à revenu fixe	266 875 813		266 875 813
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	172 500 000		172 500 000
Autres Prêts	9 581 382		9 581 382
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	47 722		47 722
Total	487 895 674	1 650 913	486 244 761

ANNEXE 11 : VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENT AU 31/12/2024

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des Placements Immobiliers	39 099,150	62 127,773	101 226,923
Revenus des Participations	556 517,500	686 302,661	1 242 820,161
Revenus des autres placements	5 298 981,514	35 604 262,820	40 903 244,334
Total Produits de Placements	5 894 598,164	36 352 693,254	42 247 291,418
Interêts	-675 771	-65 593	-741 364
Frais externes		-31 932	-31 932
Autres Frais		-346 984	-346 984
Total charges de placements	-675 771	-444 508	-1 120 279

**ANNEXE 12 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR
CATEGORIE D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS VIE AU 31/12/2024**

	Montant
-Primes	112 349 958
-Charges de prestation	- 54 081 136
-Charges des provisions et des autres provisions techniques	- 64 335 621
-Ajustement ACAV (contrats en unité de compte)	2 599
Solde souscription	- 6 064 199
-Frais d'acquisition	- 14 032 111
-Autres charges de gestion nettes	- 4 012 324
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 18 044 435
-Produits de placements	38 026 026
-Autres produits techniques	
Solde financier	38 026 026
Part des réassureurs dans les primes acquises	- 1 012 922
Part des réassureurs dans les prestations payées	69 568
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	186 757
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	410 908
Commissions reçues des réassureurs	70 612
Solde de Réassurance	- 275 077
RESULTAT TECHNIQUE VIE	13 642 315

Informations complémentaires	
Montant des rachats	26 561 544
Intérêts techniques bruts de l'exercice	6 240 132
Provisions techniques brutes à la clôture	473 050 288
Provisions techniques brutes à l'ouverture	404 099 930

ANNEXE 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTAT TECHNIQUES ET FINANCIERS

	2020	2021	2022	2023	2024
Participation aux résultats	13 893 922,391	20 238 005,858	23 504 555,012	30 351 932,241	24 294 985,973
- Participation attribuée à des contrats (y compris IT)	13 968 287,437	19 955 728,461	22 842 439,628	28 259 469,181	24 445 492,942
- Variation de la provision pour participation aux bénéfices	-74 365,046	282 277,397	662 115,383	2 092 463,060	-150 506,970
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie					
- Provisions mathématiques moyennes	266 788 756,676	289 270 220,474	313 747 758,910	351 193 888,047	407 553 409,554
- Montant minimum de participation	10 262 432,713	16 251 355,190	18 558 502,991	22 645 124,760	20 146 190,055
- Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris IT) dont variation de la provision pour PB	13 893 922,391	20 238 005,858	23 504 555,012	30 351 932,241	24 294 985,973

**ANNEXE 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR
CATEGORIE D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS VIE AU 31/12/2024**

	Poste	Montant
-Primes	PRV1	112 349 958
-Charges de prestation	CHV1	- 54 081 136
-Charges des provisions et des autres provisions techniques	CHV2	- 64 335 621
-Ajustement ACAV (contrats en unité de compte)	CHV10-PRV3	2 599
Solde souscription		- 6 064 199
-Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	- 14 032 111
-Autres charges de gestion nettes	CHV43+CHV5-PRV4	- 4 012 324
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 18 044 435
-Produits de placements	PRV2-CHV9	38 026 026
-Autres produits techniques	CHV3	-
Solde financier		38 026 026
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV1	- 1 012 922
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11	69 568
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	CHV12	186 757
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	CHV3	410 908
Commissions reçues des réassureurs	CHV44	70 612
Solde de Réassurance	CHV45	- 275 077
RESULTAT TECHNIQUE VIE		13 642 315

Informations complémentaires	
-Provisions Mathématiques - Vie - Clôture	439 677 782
-Provisions Mathématiques - Vie - Ouverture	375 429 037
-Provisions Mathématiques - Rente - Clôture	1 149 903
-Provisions Mathématiques - Rente - Ouverture	663 028
-Provisions pour sinistres à payer - Clôture	24 532 554
-Provisions pour sinistres à payer - Ouverture	20 380 469
-Provisions pour participations aux bénéfices et ristourne - Clôture	7 690 049
-Provisions pour participations aux bénéfices et ristourne - Ouverture	7 227 396
-Autres Provisions - Clôture	-
-Autres Provisions - Ouverture	400 000

I- RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS DE LA SOCIETE « ASSURANCES HAYETT »
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les actionnaires de Assurances Hayett

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons audité les états financiers ci-joints de la société et faisant apparaître un total bilan de 540 650 308 dinars, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 9 018 583 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 13 642 315 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de la déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les

éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 3 avril 2025

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide**

**Chiheb GHANMI
Associé**

II- RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES
« ASSURANCES HAYETT » EXERCICE 2024**

Messieurs les actionnaires de la société « Assurance HAYETT »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2024 concernant les articles cités ci-dessus.

B. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2024 :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- 1.** Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité situés dans le complexe immobilier Ribat El Médina, 6ème étage, avenue des Martyrs, Place 7 novembre, Sfax, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 10 000 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2014 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les produits de loyers au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à 15 772 dinars hors TVA.

- 2.** Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 7 200 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005. Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En septembre 2013 et suite à l'aménagement du RDC de l'immeuble, un nouveau contrat de location a été conclu avec la « COMAR ». A cet effet, le loyer annuel a été révisé est

porté à 21 992 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du 01 septembre 2013.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les produits de loyers au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à 36 420 dinars hors TVA.

- 3.** Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au quatrième étage de l'immeuble AMMA rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 6 000 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à 9 936 dinars hors TVA.

- 4.** Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à votre disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2ème étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue Sindbad totalisant 917,86 m², et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 94 000 dinars majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les charges de loyers au titre de l'exercice 2024 se sont élevées à 173 005 dinars.

- 5.** Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont prises en charges par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La quote-part constatée en 2024 par « HAYETT », au titre de ces frais, s'est élevée à 80 639 dinars.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que prévus à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

- Le Directeur Général, Mr Lotfi Ben Haj Kacem, est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 23 mars 2017. Il ne bénéficie pas de rémunération.
- Le Directeur Général adjoint, MR Jamil Rihane est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 22 avril 2024. Il bénéficie d'une rémunération de 298 169 dinars.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés à 2 500 dinars bruts par administrateur et par séance et approuvés par l'assemblée générale ordinaire.
- Les membres du comité d'audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 24 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.
- Les membres du comité de gestion des risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 24 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.

2. Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

(En DT)

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du conseil d'administration, Du Comité Permanent d'Audit et du Comité de Gestion des Risque	
	Charges de L'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de L'exercice	Passif au 31/12/2024	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à Court Terme	0	0	298 169	142 982	138 000	138 000
Total	0	0	298 169	142 982	138 000	138 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 3 avril 2025

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé**